

PRÉFECTURE DE LA MARNE

**DIRECTION DES ACTIONS
INTERMINISTÉRIELLES**

*bureau de l'environnement
et du développement durable*

3D.3B / CA
n° 2009 APC 154 IC

**Arrêté modificatif
relatif à l'autorisation d'exploiter
concernant la société GOODMAN à RECY**

**le préfet
de la région Champagne Ardenne
préfet du département de la Marne**

Vu :

- Vu le code de l'environnement et notamment son titre 1^{er} du livre V,
- Vu la demande présentée le 16 février 2009 complétée les 13 mai 2009 et 6 juillet 2009 par la société GOODMAN LOGISTICS DEVELOPMENTS dont le siège social est situé 8 Place Vendôme 75001 PARIS En vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt couvert de 585 844 m³ sur le territoire de la commune de Recy, Parc Industriel de cités en Champagne, ressortissant aux installations classées par référence aux rubriques n° 1510-1, 1530-1, 2662-a, 2663-1a, 2663-2a et 2920-2a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,
- Vu la décision en date du 14 avril 2009 du président du tribunal administratif de Châlons en Champagne portant désignation du commissaire-enquêteur,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 mai 2009 ordonnant l'organisation d'une enquête publique pour une durée d'un mois du 8 juin 2009 au 8 juillet 2009 inclus sur le territoire des communes de Recy, Saint-Martin-sur-le-Pré, La Veuve, Juvigny et Fagnières,
- Vu l'accomplissement des formalités d'affichage réalisé dans ces communes de l'avis au public,
- Vu le registre d'enquête et l'avis du commissaire enquêteur,
- Vu les avis émis par les conseils municipaux des communes de Recy, Saint-Martin-sur-le-Pré, La Veuve, Juvigny et Fagnières,
- Vu les avis exprimés par les différents services et organismes consultés,
- Vu le rapport et les propositions en date du 24 septembre 2009 de l'inspection des installations classées,
- Vu l'avis favorable du CODERST en date du 8 octobre 2009 au cours duquel le demandeur a été entendu,
- Vu l'accord exprimé par le demandeur sur ce projet par courrier du 09 octobre 2009,
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2009 autorisant la société Godman Logistics Developments, dont le siège social est situé 8, Place Vendôme 75001 Paris, à exploiter sur le territoire de la commune de Recy, parc industriel de Cités en Champagne un entrepôt couvert de 585.844 m³,
- Vu la correspondance en date du 24 octobre 2009, par laquelle la société Godman Logistics Developments souhaite remplacer à l'article 1.1.5 de l'arrêté susvisé du 16 octobre 2009 dans le tableau « description des bâtiments », aux repères 1 à 7 – colonne « nature des matériaux », alinéa « charpente », la mention « béton – stabilité au feu 1 h » par la mention « poteaux béton et poutres bois lamellé-collé – stabilité au feu 1 h »
- Vu le courrier préfectoral en date du 27 octobre 2009 transmettant un projet d'arrêté modificatif à la société Godman Logistics Developments
- Vu le courrier du 28 octobre 2009 par lequel la société Godman Logistics Développements fait part « de son plein accord sur le texte proposé »

Considérant :

que cette modification ne présente pas un caractère notable et que ces dispositions figuraient dans le dossier déposé par le pétitionnaire le 16 février 2009 et complété les 13 mai 2009 et 6 juillet 2009

Sur proposition de M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Champagne Ardenne,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le tableau descriptif des bâtiments figurant à l'article 1.1.5 de l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2009 est modifié comme suit :
dans la colonne « nature des matériaux » aux repères 1 à 7, alinéa « charpente », la mention « béton – stabilité au feu 1 h » est remplacée par la mention « poteaux béton et poutres bois lamellé-collé – stabilité au feu 1 h »

ARTICLE 2

Le tableau ainsi modifié figure en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, direction de la prévention des pollutions et des risques, service de l'environnement industriel, bureau du contentieux, 20 avenue de Ségur, 75302 Paris cedex SP, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Châlons en Champagne, 25 rue du Lycée, 51036 Châlons en Champagne cedex.

Un éventuel recours hiérarchique n'interrompt pas le délai de recours contentieux.

ARTICLE 4

M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne, M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Champagne Ardenne, M. l'inspecteur des installations classées, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée, pour information, aux direction départementale de l'équipement, direction départementale de l'agriculture et de la forêt, direction régionale et départementale des affaires sanitaires et sociales de Champagne Ardenne et de la Marne, direction du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile, direction départementale des services d'incendie et de secours, ainsi qu'à MM. les maires de Recy, Saint Martin sur le Pré, La Veuve, Juvigny et Fagnières, qui en donneront communication à leur conseil municipal.

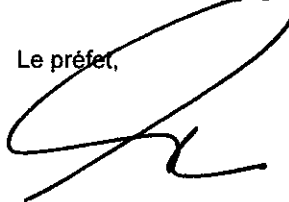
Notification en sera faite à la société GOODMAN, 8 Place Vendôme, 75001 PARIS.

Monsieur le maire de Recy procédera à l'affichage en mairie de l'arrêté pendant un mois. A l'issue de ce délai, il dressera procès-verbal des formalités d'affichage et une copie de l'arrêté sera conservée en mairie aux fins d'information de toute personne intéressée qui, par ailleurs, pourra en obtenir une ampliation sur demande adressée à la préfecture.

Châlons en Champagne, le

29 OCT. 2009

Le préfet,



Gérard MOISSELIN

ANNEXE

Repère	Affectation	Dimensions	Nature des matériaux
1	Cellule de stockage à température dirigée	Surface : 5979 m ² Hauteur au faîtage : 14 m Hauteur utile : 12 m	Sol : dalle béton Charpente : – poteaux béton et poutres bois lamellé-collé - stabilité au feu 1 h Couverture : bac acier avec isolation – classement T30/1 Murs : ▪ Séparatifs avec autres cellules de stockage : coupe-feu 2h (REI 120) ▪ Extérieurs : Façade sud-ouest : écran thermique R120 de 14 m de hauteur Façade nord-ouest : écran thermique R120 de 14 m de hauteur jusqu'aux portes de quai Portes : intérieures coupe-feu 2 h (REI 120)
2	Cellule de stockage à température dirigée	Surface : 5978 m ² Hauteur au faîtage : 14 m Hauteur utile : 12 m	Sol : dalle béton Charpente : poteaux béton et poutres bois lamellé-collé – stabilité au feu 1 h Couverture : bac acier avec isolation – classement T30/1 Murs : - séparatifs avec autres cellules de stockage : coupe-feu 2h (REI 120) - extérieurs : Façade sud-ouest : écran thermique R120 de 14 m de hauteur Façade sud-est : bardage double peau Portes : intérieures coupe-feu 2 h (REI 120)
3	Cellule de stockage	Surface : 5964 m ² Hauteur au faîtage : 14 m Hauteur utile : 12 m	Sol : dalle béton Charpente : poteaux béton et poutres bois lamellé-collé - stabilité au feu 1 h Couverture : bac acier avec isolation – classement T30/1 Murs : - Séparatifs avec autres cellules de stockage : coupe-feu 2h (REI 120) - Extérieurs : Façade nord-ouest : écran thermique R120 de 14 m de hauteur jusqu'aux portes de quai. Portes : intérieures coupe-feu 2 h (REI 120)
4	Cellule de stockage à température dirigée	Surface : 5964 m ² Hauteur au faîtage : 14 m Hauteur utile : 12 m	Sol : dalle béton Charpente : poteaux béton et poutres bois lamellé-collé – stabilité au feu 1 h Couverture : bac acier avec isolation – classement T30/1 Murs : - Séparatifs avec autres cellules de stockage : coupe-feu 2h (REI 120) - Extérieurs : Façade sud-est : bardage double-peau jusqu'aux portes de quai et coupe-feu 2h REI120 avec les bureaux et locaux sociaux Portes : intérieures coupe-feu 2 h (REI 120)
5	Cellule de stockage	Surface : 5964 m ² Hauteur au faîtage : 14 m Hauteur utile : 12 m	Sol : dalle béton Charpente : poteaux béton et poutres bois lamellé-collé stabilité au feu 1 h Couverture : bac acier avec isolation – classement T30/1 Murs : - Séparatifs avec autres cellules de stockage : coupe-feu 2h (REI 120) - Extérieurs : Façade nord-ouest : écran thermique R120 de 14 m de hauteur jusqu'aux portes de quai. Portes : intérieures coupe-feu 2 h (REI 120)
6	Cellule de stockage	Surface : 5998 m ² Hauteur au faîtage : 14 m Hauteur utile : 12 m	Sol : dalle béton Charpente : poteaux béton et poutres bois lamellé-collé – stabilité au feu 1 h Couverture : bac acier avec isolation – classement T30/1 Murs : - Séparatifs avec autres cellules de stockage : coupe-feu 2h (REI 120) - Extérieurs : Façade nord-est : écran thermique R120 de 14 m de hauteur Façade sud-est : bardage double-peau jusqu'aux portes de quai et coupe-feu 2h REI120 avec les bureaux et locaux sociaux Portes : intérieures coupe-feu 2 h (REI 120)

7	Cellule de stockage	Surface : 5999 m ² Hauteur au faîtage : 14 m Hauteur utile : 12 m	Sol : dalle béton Charpente : poteaux béton et poutres bois lamellé-collé – stabilité au feu 1 h Couverture : bac acier avec isolation – classement T30/1 Murs : ▪ Séparatifs avec autres cellules de stockage : coupe-feu 2h (REI 120) ▪ extérieurs : Façade nord-est : écran thermique R120 de 14 m de hauteur Façade nord-ouest : écran thermique R120 de 14 m de hauteur jusqu'aux portes de quai Façade sud-est : écran thermique R120 de 14 m de hauteur Portes : intérieures coupe-feu 2 h (REI 120)
8	Atelier de charge d'accumulateurs	Surface :	Sol : incombustible et résistant aux acides Couverture : incombustible Murs : coupe-feu 2 h (REI 120) Portes : Intérieures donnant sur l'entrepôt: coupe-feu 2 h (REI 120) Extérieures : pare-flamme ½ h
9	Installations de réfrigération	Surface : 120 m ²	Sol : dalle béton Murs séparatifs avec l'entrepôt, la chaufferie et le local de charge coupe-feu REI 120. Portes : aucune liaison avec l'entrepôt et avec les autres locaux techniques
10	Chaufferie	Surface : 60 m ² Hauteur : 3 m	Sol : dalle béton Couverture : incombustible Murs : coupe-feu REI 120 Portes : Intérieures : aucune liaison avec l'entrepôt ni avec les autres locaux techniques. Extérieures : coupe-feu ½ h
11	Bureaux et locaux sociaux	Surface : 566 m ²	Murs : coupe-feu REI 120 Portes : coupe-feu de degré 2 h (REI 120) Planchers : coupe-feu de degré 2 h (REI 120)
12	Local sprinkler		Murs : Coupe-feu REI 120 Portes : aucune liaison avec l'entrepôt
13	Local TGBT		Murs : coupe-feu REI120